

DECISION N° 2025-09
PORTANT FIN DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'Établissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge, représentant légal des établissements,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 avril 2019 nommant Monsieur Nicolas BOUGAUT directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en auge à compter du 4 juin 2019 ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et l'Établissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 2 avril 2024.

DECIDE :

Article 1 : En application de l'article D6143-35 du Code de la Santé Publique, la délégation donnée à Madame Yvernelle KEITA, en date du 14 avril 2025 (Décision n°2025-02), lui est retirée.

Article 2 : Cette décision prend effet immédiatement.

Fait à LISIEUX, le 04 août 2025.

Le Directeur Général,


Nicolas BOUGAUT

Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'ARS de Normandie
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance de Pont l'Évêque
- Trésorerie Hospitalière du CHU de Caen
- Recueil des actes administratifs
- Dossier
- Affichage
- Site internet de l'établissement